

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2015/n°116/7.1 /09.12/7

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	29

Date de la convocation : 27/11/2015
Date de l'affichage : 03/12/2015

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,
Le NEUF DECEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

OBJET :

**TARIFICATION
CHAPELLE DE CAPUCINS**

Rapporteur : JC CAMPOS

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Cédric BONATO, Amandine Jacinto, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Guillaume BER à Cédric BONATO Alexandra BONNET à Fabrice LABARUSSIAS

Secrétaire de séance : Claude LAURIE

Il est proposé au conseil municipal de voter des tarifs d'occupation du domaine public de l'espace de la Chapelle des Capucins, comme suit :

- 125 € TTC/semaine pour les artistes Aigues-Mortais
- 250 € TTC/semaine pour les artistes extérieurs.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 23. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias (proc. A. Bonnet), Cédric Bonato (proc. Guillaume BER), Amandine Jacinto,

- adopte la proposition



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 11/12/2015
- date d'affichage : 11/12/2015